

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 15 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. SBRAGGIA	à	M. PUGLIESI

Etaient absents :

Mme PERES, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUVAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 15 janvier 2014

Délibération N°2014 / 9

Aménagement de l'Avenue Beverini Vico. Plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'avenue Beverini Vico, d'une longueur d'environ 300 mètres linéaires, est une artère principale du centre ville d'Ajaccio qui permet de rejoindre le Salario depuis le cours Napoléon. Cette dernière est très fréquentée car elle dessert notamment le secteur des Jardins de l'Empereur, le lycée Laetitia,...



Son état général est dégradé. On peut constater l'absence de cheminement de piéton de qualité, des effondrements de chaussée au-dessus des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, les équipements d'éclairage public sont vétustes et le revêtement de la chaussée nécessite une réfection.

La Ville souhaite procéder à son réaménagement dans la continuité du projet de rénovation du quartier Octroi-Sainte Lucie, avec un phasage opérationnel :

- La première phase (tranche ferme) concerne l'espace depuis le Cours Napoléon jusqu'au croisement de l'Avenue Masséria, soit environ 120 ml.
- La deuxième phase (tranche conditionnelle) se situe entre l'Avenue Masséria et le rond-point dit du Laetitia, soit environ 200 ml.

Le présent projet va permettre d'améliorer la sécurité des usagers et les conditions de circulation sur cette voie.

L'aménagement de l'avenue Beverini Vico comprendra les travaux suivants :

- Terrassements,
- Démolition de l'existant : trottoirs et chaussée,
- Construction d'un réseau d'éclairage public,
- Modernisation de l'ensemble du réseau souterrain concédé (GDF, EDF, FT,...)
- Construction d'un réseau séparatif / eaux pluviales et eaux usées,
- Réfection des trottoirs de part et d'autre de l'avenue,
- Réfection de la chaussée en enrobés.

Le programme proposé s'établit comme suit :

1 - Désignation travaux	Tranche Ferme Montant € HT	Tranche Conditionnelle Montant € HT	Montant Global
Lot 1 : Génie Civil	900 000 €	1 550 000 €	2 450 000 €
Lot 2 : Eclairage Public	140 000 €	190 000 €	330 000 €
Lot 3 : Espaces Verts	30 000 €	50 000 €	80 000 €
Total HT	1 070 000 €	1 790 000 €	2 860 000 €
TVA (10 %)	107 000 €	179 000 €	286 000 €
Total TTC	1 177 000 €	1 969 000 €	3 146 000 €

2 – Désignation	Tranche Ferme Montant € HT	Tranche Conditionnelle Montant € HT	Montant Global
Maîtrise d'œuvre (6%)	64 200 €	107 400 €	171 600 e
Contrôle Technique (0.5%)	5 350 €	8 950 €	14 300 €
CSPS (0.5%)	5 350 €	8 950 €	14 300 €
Total HT	74 900 €	125 300 €	200 200 €
TVA (20%)	14 980 €	25 060 €	40 040 €
Total TTC	89 880 €	150 360 €	240 240 €

3 – Total 1 + 2	Tranche Ferme Montant € HT	Tranche Conditionnelle Montant € HT	Montant Total
Total HT	1 144 900 €	1 915 300 €	3 060 200 €
Total TTC	1 266 880 €	2 119 360 €	3 386 240 €

Il est proposé au Conseil Municipal, pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Montant de l'opération :	3 060 200 € HT soit 3 386 240 € TTC
Participation CTC (40%)	1.224.080 €
Participation CG2A (30%)	918.060 €
Part communale (30%)	918.060 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver le programme de travaux d'aménagement de l'avenue Beverini Vico,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le montant estimé du programme de travaux à entreprendre pour réaménager l'avenue Beverini Vico,
Vu le plan de financement envisagé,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 14 Janvier 2014,
Considérant que le réaménagement de l'avenue Beverini Vico permettra d'améliorer la sécurité des usagers et les conditions de circulation sur cette voie très fréquentée,

APPROUVE

Par 34 Voix pour

4 Abstentions (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI)

- le programme de travaux d'aménagement de l'avenue Beverini Vico, tel qu'exposé ci-dessus,
- le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

- à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet,
- à signer tous actes et documents s'y rapportant,
- à solliciter les subventions correspondantes ainsi que la participation du FEDER dans le cadre du volet urbain.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140115-2014_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2014